

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	40	31

PRESENTS	28
POUVOIRS	3
ABSENTS	9

Vote Pour :	31
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU**  
**SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2023**Date de la Convocation  
**6 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Isabelle FOUROUX CADENE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN.

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,** Laurence CRANSAC-VELARINO à Christophe GOURMANEL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs,** Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Bernard MIRAMOND, Claire VILLENEUVE.

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°43\_2023DB**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 07- Inventaire des zones d'activités économiques et de la vacance des locaux - Modification du plan de financement**

**Exposé des motifs**

Une aide de l'Europe au titre du programme Leader 2023/2027 et une aide de l'État au titre du Fonds Vert (Fonds d'accélération pour la transition écologique) pour la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques et de la vacance des locaux ont été déposées. La subvention Fonds Vert a été acquise.

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans l'un des axes stratégiques du schéma directeur de développement économique et dans l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols de la loi Climat et Résilience. Il s'agit de réaliser un inventaire précis de chaque zone d'activités économique pour identifier le foncier disponible, les locaux d'activités et les terrains non urbanisés pour mieux orienter les demandes d'implantation. Ce diagnostic est un outil de pilotage stratégique qui permet une prise de décision efficace des élus pour optimiser les gisements disponibles.

Le coût prévisionnel global de l'opération a évolué et il est de 29 820 T.T.C. (montant réel notifié). Il convient d'ajuster le plan de financement en conséquence.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel T.T.C
Inventaire	29 820 €
<b>Coût T.T.C</b>	<b>29 820 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité/acquis	Montant T.T.C	Taux
État – FONDS VERT	acquis	11 928 €	40%
Europe - Leader	sollicité	11 928 €	40 %
<b>Autofinancement</b>		5 964 €	20%
<b>COÛT T.T.C</b>		<b>29 820 €</b>	<b>100%</b>

#### Le Bureau,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu la décision du Bureau n°24\_2023DB du 3 avril 2023 relatif aux demandes de subvention pour l'inventaire des zones d'activités économiques et de la vacance des locaux,

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorise** le Président à modifier le plan de financement compte tenu du montant T.T.C réel notifié,
- **Donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 22 JUIN 2023

- publication - mise en ligne

Le 22 JUIN 2023

et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>